

Etre enfant de parents demandeurs d'asile

Olivier DAVIET*

Les enfants des demandeurs d'asile ont dû, le plus souvent dans un court laps de temps, tout quitter : école, amis, maison, jouets, pour accompagner leurs parents sur les durs chemins de leur exil. Ils sont alors en transition entre deux vies. Une expérience initiatrice pleine de paradoxes.

De nombreuses personnes venues demander l'asile en France y arrivent en famille, quand il a été possible de la rassembler et de passer les frontières. Dans de nombreux cas, des membres de la fratrie sont restés au pays, soit par crainte de leur faire endurer le voyage ou manque de moyens pour payer les passeurs, soit parce que les situations de conflits ou de désordres ont rompu les liens entre parents et enfants.

Comme ses parents, l'enfant de demandeurs d'asile a dû laisser une bonne partie de sa vie derrière lui. Il a parfois auparavant assisté aux persécutions subies par ses parents, était lui-même victime de violences et, dans tous les cas, vécu dans un certain climat de terreur. Le voyage jusqu'en France s'est souvent déroulé dans des conditions éprouvantes. L'enfant ne saisit pourtant pas toujours les enjeux de la présence de sa famille dans le lieu d'hébergement, d'autant que les raisons de l'exil, l'obtention du statut et le futur en France sont des sujets qui lui sont difficilement expliqués. La situation lui apparaît néanmoins comme étant provisoire : une certaine vision de l'avenir est suspendue à la présence d'une enveloppe dans la boîte aux lettres...

La famille vit alors au rythme de la procédure et se trouve plongée dans une attente qui

* Psychologue, membre d'Appartenances Lyon

semble interminable et qui empêche chacun de se projeter dans l'avenir.

Ces quelques réflexions sont issues d'une pratique clinique auprès d'enfants hébergés dans un AUDA(1). Elles ont pour but d'apporter des éléments de compréhension clinique à propos du vécu de ces enfants et de leurs parents.

Trouver une place... provisoirement

S'il est très difficile pour les adultes de s'inscrire dans le tissu social au cours de la procédure (interdiction de travailler, absence de moyens financiers pour des activités de loisirs, foyers d'hébergement souvent placés hors des centres urbains, etc.), les enfants, en revanche, sont scolarisés. Ils se retrouvent ainsi très rapidement dans le bain de la société d'accueil, peut-être même dans son espace le plus initiateur à une culture commune : l'école. Nombre des enfants de demandeurs d'asile font montre d'une excellente et rapide adaptation à la vie française. Il n'est pas rare de les voir acquérir en quelques mois une bonne pratique de la langue d'accueil et de constater que certains figurent en tête de leur classe. La capacité adaptative de ces jeunes peut faire illusion, masquant alors la réalité de leur parcours migratoire récent. A tel point que, quand l'issue de la procédure s'avère défavorable aux requérants, on voit se multiplier (même si elles restent rares) des tentatives d'opposition à la reconduite à la frontière de ces étrangers qui sont devenus des familiers, des copains d'école, des amis des enfants. Comment se représenter le vécu et le sentiment de justice d'un enfant qui s'est adapté à un nouveau quotidien et se retrouve, du jour au lendemain, emmené par la police vers un aéroport comme c'est parfois le cas ?

Dans certaines familles, la réussite scolaire est fantasmatiquement perçue comme

l'une des clés pour l'obtention du statut de réfugié - fantasme infirmé par la réalité de la procédure. L'école se trouve, a minima, considérée comme la voie royale vers l'intégration. Les parents semblent alors faire inconsciemment peser sur l'adaptation de leurs enfants, le poids du bien-fondé de leur choix d'être venus et l'espoir d'une réussite dans ce nouveau monde. On constate, par ailleurs, que la plupart des familles arrivées en France pour y demander l'asile sont issues de milieux favorisés dans leur pays - elles ont souvent dû payer un onéreux passage d'une frontière à l'autre. Nombreux sont les adultes qui ont fait des études supérieures. La réussite de leurs enfants demeure un enjeu essentiel, pouvant aider les parents à accepter l'idée d'une future régression sociale pour eux-mêmes.

Ces enjeux rejoignent certes ceux rencontrés par toute famille migrante, mais sont à envisager sous le signe du provisoire. Dès lors, les investissements, osés par les uns, autorisés ou refusés par les autres, demeureront à conjuguer avec l'éventualité d'un refus du statut, obligeant à envisager l'avenir autrement et ailleurs.

Du point de vue de l'enfant, l'hyper-investissement de l'école peut, par ailleurs, faire office d'écran à la remémoration des situations traumatiques, à la mélancolie et aux angoisses liées au présent ; comme l'illustre une jeune Albanaise de 14 ans en demande d'asile : « je travaille beaucoup à l'école et alors j'oublie tout »(2).

Parents nomades d'enfants sédentarisés ?

Les différences fondamentales, liées à la procédure, entre la situation des adultes et celle des enfants viennent malmener certaines bases de la construction du lien parents-enfant. On assiste à une réorganisation fami-

liale, avec en particulier un bouleversement des rapports de génération, voire à une « inversion des générations » (3) : l'enfant en vient à jouer, vis-à-vis de la société d'accueil, le rôle que prenaient ses parents dans leur pays d'origine. Les enfants déjà bilingues font souvent office d'interprète pour leurs parents qui ne le sont pas : au sens de traducteur de cette langue nouvelle et de médiateur avec le fonctionnement de la société d'accueil qu'ils sont plus rapidement amenés à fréquenter. La méconnaissance de la langue et de la société d'accueil de l'intérieur et la contrainte de retrait de la vie sociale imposée aux adultes ne permet pas aux parents de jouer le rôle de médiateur entre l'enfant et l'environnement social.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'incidence de la situation de demande d'asile sur la perception qu'ont les enfants de leurs parents. La vie en foyer et la perspective d'une régression vers des métiers moins qualifiés, avec la perte de moyens financiers qui en résulte, la procédure et la prise en charge sociale qui peut s'avérer infantilisante, participent à installer un écart entre la situation des parents et les modèles de réussite sociale des pays occidentaux. La place des parents, en tant que repères identificatoires peut être ainsi mise à mal. On observe toutefois chez certains enfants le développement d'une image héroïque de leurs parents (ou celle de martyrs), quand la persécution est présentée comme la conséquence d'un positionnement courageux ou la répression d'idéaux politiques (encore faut-il que les enfants soient au courant de l'histoire de leurs parents dans le pays d'origine). Les enfants témoignent fréquemment d'une volonté d'épargner les parents, vécus comme fragilisés par la situation.

Ces différentes observations amènent de nombreuses questions, qu'il semble nécessaire de mettre au travail : comment l'enfant

va se saisir de cette parentalisation, qui sous-entend le saut par-dessus de nombreuses étapes de son développement ? Que va-t-il en être des différences entre les générations, dont on sait qu'elles constituent un repère fondamental dans le développement psycho-affectif de l'enfant ? Comment fournir un étayage familial qui permettra à chacun de conserver sa place ?

La transmission de l'histoire familiale : dire l'exil

On constate souvent un manque de connaissance par les enfants des conditions de leur exil, du départ, des raisons qui l'ont justifié, des conditions réelles du voyage et du déroulement de la procédure. C'est la fausse-évidence que l'histoire est connue de tous qui peut empêcher le parent de raconter, d'expliquer. On peut, de plus, penser que la parole est rendue difficile par l'aspect traumatique que peut avoir la migration et ce qui l'a précédée : « Je ne veux pas me souvenir de ça, parce que ce que j'ai vécu c'est à côté de mes yeux » dit une jeune femme azérie (4). L'oubli viendrait alors installer une barrière défensive à la remémoration.

Une des raisons invoquées pour expliquer ce non-dit est celle d'épargner les enfants, avec le fantasme que ceux qui ont subi ou assisté à des persécutions ont oublié, ou qu'aucun ne se doute des souffrances endurées par les parents. Le jeune âge - et l'innocence sensée l'accompagner - est souvent invoqué : « il ne comprend pas, elle n'a pas besoin de connaître tout ce qu'on a vécu ». L'apparente adaptation de certains enfants, parfois perçue comme insouciance, peut participer de cette illusion. Dans certaines familles, trop traumatisées et/ou en faveur d'une acculturation complète, il devient parfois même tabou de parler du pays d'origine.

Pourtant le recul clinique existe qui permet de constater les ravages des transmissions transgénérationnelles des vécus traumatiques non élaborés. En d'autres termes, ceux qu'emploie Réal (5), les enfants « vivent le trauma migratoire par ricochet ». Pour Granjon, « ce qui est transmis aux uns et ne peut s'élaborer passe d'une génération à l'autre tel quel, sans transformation, répétant sans cesse et de façon insolite, dans les avatars du développement psychique des descendants et d'un télescopage généalogique, les fragments diffractés d'un impossible ou intolérable souvenir » (6). Le refus de parler des raisons de leur présence en foyer, de mettre un sens sur les difficultés rencontrées aura tendance à rendre difficile pour l'enfant l'appropriation de sa propre histoire.

Il n'est pas rare que le premier soutien à apporter à une famille en demande d'asile puisse consister, dans un cadre bienveillant et contenant, à offrir le temps et la possibilité aux parents d'expliquer l'exil à leurs enfants : pour que l'enfant puisse entendre, peut-être aussi pour permettre au parent de se dire en présence de son enfant.

Entre deux cultures : parentalité et paradoxe

Le désir d'être parent reflète souvent le désir, plus ou moins conscient, de vouloir reproduire un même que soi (se reproduire). Il me semble qu'on peut voir dans cette proposition deux éléments distincts.

D'une part, on peut penser qu'avoir un enfant en cours d'exil (ou émigrer avec son jeune enfant) participe à conserver, à travers lui, un lien à sa culture d'origine : essayer, en quelque sorte, de re-produire ici, ce qu'on a perdu là-bas, assurer une continuité dans la transmission.



D'autre part, le fait de se reproduire peut être mis en lien avec un fantasme d'immortalité, tout au moins un désir de se projeter dans l'avenir. Dans la situation de la demande d'asile, l'enfant peut ce que les parents ne peuvent pas : prendre une place au sein de la société d'accueil (par l'intermédiaire de l'école, entre autres), s'y inscrire et installer les bases d'un avenir prometteur (par la maîtrise complète de la langue d'accueil, etc.). L'enfant devient alors un des seuls supports de projection dans l'avenir disponible pour les adultes. Il devient particulièrement investi en tant que porteur d'un certain idéal (dans le fantasme qu'un « membre de sa chair » pourra se construire un avenir dans le pays d'accueil) : c'est par lui que les parents récolteront le fruit de leur sacrifice - « Je vis et ne survis que par eux et pour eux [mes enfants] » déclare une mère irakienne de trois enfants (7).

La réalisation de ce désir d'« intégration » de leur enfant devra néanmoins passer par une acculturation de celui-ci, c'est-à-dire un processus qui fera de leur enfant comme un autre culturel qu'eux. L'adaptation de l'enfant à la culture d'accueil - et à ce qu'elle comporte de différent - pourra, en effet, être vécue par ses parents comme une perte d'identité (a fortiori si l'exil était en lien avec une

identité persécutée). L'influence des valeurs et des normes portées par les autres adultes, les médias, l'école et les enfants de la société d'accueil pourra signifier une menace envers ce que les parents souhaitent transmettre eux-mêmes. Ils auront parfois l'impression de se trouver en concurrence avec les intervenants sociaux opérant dans les foyers d'hébergement quant à leurs responsabilités éducatives. Le départ des enfants en vacances dans des familles d'accueil (qui représente souvent la seule possibilité offerte aux familles hébergées en Centre d'Accueil) peut renvoyer aux parents un vécu d'incapacité à tenir leur rôle auprès de leurs enfants.

Les parents seront ainsi soumis à des exigences contradictoires : encourager l'enfant à intérioriser les valeurs de la société d'accueil pour être en mesure de s'y inscrire et transmettre, en même temps, les valeurs de leur pays d'origine qui sont encore les leurs. Ils vont donc être placés dans la situation paradoxale d'assurer la continuité de ce que leurs enfants ne sont plus tout à fait, tout en encourageant ces derniers à devenir ce qu'eux-mêmes ne sont pas encore : « sois français, je ne peux pas l'être encore moi-même, mais sois fidèle à ce d'où tu viens... ».

L'enfant face au choix de ses parents

L'adaptation à la nouvelle culture et à l'école place les enfants, eux aussi, dans une situation paradoxale : en faisant leur la culture d'accueil - sa langue, ses modes d'habillement, ses normes de comportement, etc. - les enfants peuvent avoir l'impression de trahir celle de leur parents, ce qui peut générer chez eux de la culpabilité. Parallèlement, il semble qu'ils s'attribuent une partie de la responsabilité de l'exil, en particulier si leurs parents affirment qu'ils sont partis pour leur offrir une vie meilleure. Ainsi, un refus ou une incapacité à « s'intégrer » dans ce nou-

veau pays choisi par leurs parents reviendrait à trahir le projet d'émigrer, dont ils se sentent parfois responsables. Des menaces sur l'ensemble de la famille ont parfois été les raisons qui ont poussé les parents à partir. Ainsi, ce père yougoslave de trois enfants disant, en présence de sa fille de 4 ans : « si j'étais tout seul, je ne serais pas là, mais il y a les enfants... »

Au paradoxe spatial de la migration qui consiste à être d'ici et de là-bas, s'ajoute dans la demande d'asile le paradoxe temporel d'être déjà parti et pas encore vraiment arrivé. C'est l'élaboration, par l'individu, adulte ou enfant, de ce vécu paradoxal, qui lui permettra de ne pas être trop mis à mal psychologiquement par cette situation de crise. On peut considérer le métissage, dans son sens symbolique, comme une résolution possible des paradoxes.

La voie du métissage

Contrairement à ses parents, l'enfant ne se trouve donc plus dans le voyage, mais dans le métissage, fondamentalement dynamique, « oscillation entre pôle de la mémoire (parfois conflictuelle, parfois traduite par des actes de fondation) et celui du désir (désir de commencement et de recommencement) » (8). Entre la volonté affichée d'oublier culture et langue d'origine et celle de refuser à son enfant le droit d'être transformé par l'exil, qui constituent sans doute deux attitudes extrêmes, on peut penser qu'un certain équilibre puisse se trouver : l'investissement par l'enfant (et avec le soutien de ses parents) d'une identité combinant culture d'accueil et culture d'origine. Cette capacité créatrice me semble indissociable de la manière dont se passe la procédure de demande d'asile et ses rebondissements et de l'espoir qu'entretient la famille de recevoir le statut de réfugié. L'équipe de recherche dirigée par J. Barou et M.-R. Moro (9) a observé deux temps dis-

tincts dans la formation des amitiés entre enfants, au sein des structures d'hébergement. Dans les premiers temps de présence au foyer, les enfants ont tendance à ne se rapprocher que d'autres enfants issus des mêmes aires géographiques qu'eux. Une fois la langue française acquise et du temps passé en France, les origines se diversifient et les fréquentations se déterminent sur d'autres critères, laissant la place aux affinités subjectives... et au métissage.

La capacité de contenance mise à mal

Nous sommes une espèce dont les enfants naissent prématurés. Les petits humains ne sont pas armés pour se positionner seuls face au monde, à sa complexité et aux épreuves qui le jalonnent. C'est l'entourage de l'enfant, à commencer par la mère et le couple parental, qui lui offre non seulement « le monde à petite dose » comme l'a si bien dit Winnicott, mais qui va pouvoir mettre du sens, transformer, rendre digeste ce que l'enfant vit dans sa découverte de la réalité de son environnement. Comme l'explique la théorie de l'attachement de Bowlby, c'est la confiance en la disponibilité du représentant maternel qui offre à l'enfant un sentiment de sécurité suffisant pour lui permettre l'exploration de son environnement. Ainsi, l'enfant pourrait conserver son espace, par delà les ruptures, les pertes et l'exil, en fonction de la capacité parentale à rester disponible et contenante.

Malgré le fantasme tout-puissant de l'individu auto-fondé qui traverse aujourd'hui le social et l'organisation collective qui tend à se centrer sur l'individu, nous savons bien, comme il est dit en Afrique, qu'il faut « tout un village pour élever un enfant ». C'est en effet en se référant à des aîné(e)s suffisamment proches et bienveillants que les jeunes parents vont pouvoir se lancer dans

l'ébranlante aventure de la parentalité. Plus encore, c'est le vécu lui-même des parents qui sera porté par le groupe social. La joie et l'excitation, mais aussi l'épuisement, le doute, le deuil de l'enfant idéal, etc... autant de processus mettant psychiquement le sujet à l'épreuve qui pourront être contenus par les étayeurs des parents (famille, proches, etc.). Cela constitue un système d'accompagnement collectif des grands événements de la vie par le groupe social, dans lequel chacun est à la fois contenant pour les autres et contenu par eux.

Comment alors être contenant quand on est soi-même si peu contenu ? Dans toute migration, cette question se pose, de par l'absence du groupe social d'origine et les difficultés à retrouver un groupe d'appartenance. La procédure de la demande d'asile, par ses contradictions et par le vide dans lequel elle laisse le requérant, fait là encore changer cette réalité de dimension. L'impossibilité de projection dans l'avenir condamne le sujet à errer dans un présent tyrannique et flottant. Les familles vivent continuellement dans la crainte permanente d'une très probable (statistiquement parlant) « invitation à quitter le territoire », dont l'intitulé permet de dissimuler la perversité du système sous couvert d'euphémisme. Comment offrir une stabilité dans le présent quand le futur est interdit ? Comment s'installer, disposer du minimum de stabilité



nécessaire à l'accompagnement des enfants dans leur développement et au travail continu de construction de la famille ? Il est également nécessaire de considérer les persécutions qui ont conduit au départ et les séquelles traumatiques qui peuvent en résulter et qui nécessitent pour le sujet du temps et un lieu, physique et psychique.

Une fois tous ces aspects pris en considération, on est surpris par la force, parfois l'abnégation de certains parents qui parviennent, vaille que vaille, à accompagner leurs enfants dans cette situation et sa complexité. Certains semblent puiser dans le fait de rester indispensables à leurs enfants les ressources nécessaires à leur propre survie psychique.

Repenser l'hospitalité : ouverture vers l'accompagnement psychosocial

La situation des enfants de demandeurs d'asile nous convoque sur au moins deux fronts. Tout d'abord sur celui de l'accompagnement psycho-social et éducatif. Il me semble que les parents, en premier lieu, doivent pouvoir bénéficier d'un soutien. Les intervenants sociaux tiennent une place de médiateur entre les familles et le reste de la société, lançant des ponts entre les mondes. Favoriser l'ouverture vers l'extérieur peut participer à restaurer le sentiment d'être des individus adultes, responsables et potentiellement désirants : inscription dans le tissu social local, mobilisation de leurs ressources propres, possibilité de se retrouver acteur, etc. De plus, au vu des parcours qu'on observe chez les personnes venues demander l'asile et de l'impact psychique de la procédure, la possibilité doit leur être offerte de disposer d'un accompagnement psychologique, un espace où déposer ce qui les préoccupe, élaborer ce qu'ils vivent et/ou ce qu'ils ont eu à traverser... un espace qui leur appartienne, par opposition à celui qui leur est refusé. Cet accompagnement

peut contribuer à contenir leur détresse afin qu'eux-mêmes puissent demeurer contenant. Face à l'opacité de la procédure, il me semble par ailleurs qu'un maximum de clarté à propos de son déroulement contribue à aider le sujet adulte à se représenter sa situation et à en transmettre quelque chose aux plus jeunes.

Enfin, étayer les parents dans leur fonction et leur position lorsque celle-ci est mise à mal par la situation, peut bénéficier aux adultes comme aux enfants. L'accompagnement des enfants, au plus près des difficultés qu'ils rencontrent dans la découverte de leur nouveau monde, ne peut se faire qu'à la condition de ne jamais se substituer à leurs parents. Il semble également primordial de respecter les défenses mises en place par les enfants telles que l'hyperadaptation, sans pour autant négliger une éventuelle souffrance sous-jacente. Ceux-ci peuvent également être demandeurs d'espaces où pouvoir déposer leurs difficultés et questionnements.

C'est aussi dans la sphère politique que nous sommes conviés par cette situation et par tout ce qu'elle comporte d'inacceptable. Comment penser le rapport entre le fait de proposer un soin à des personnes en détresse et celui de prendre part à un système qui participe de cette souffrance ? Vaste débat éthique...

La froideur de la *real politik* tend à rendre obsolète la notion, ancienne, d'hospitalité. C'est pourtant bien de cela qu'il est question ici. La tentation xénophobe sort aujourd'hui des discours extrémistes pour refaire surface sous des apparences plus politiquement correctes, telles que la gestion des flux migratoires. Comment faire entendre l'idée d'un devoir d'hospitalité envers ceux « dont on ne veut nulle part ailleurs dans le monde » (10) face au populisme et au retranchement ? Au-delà de la Convention de Genève et de ses

principes de protection de plus en plus bafoués, c'est notre positionnement face à l'autre, qu'il est nécessaire de reconsidérer.

L'enfant, peut-être encore davantage que le groupe famille, par l'identification qu'il suscite, nous rappelle à un certain universalisme. Accueillir un enfant venu d'ailleurs pour se mettre à l'abri, c'est aussi accepter ses différences et la richesse de son parcours. Cet enfant, quelque soit sa langue maternelle et sa couleur, c'est un peu de chacun d'entre nous, petit, cherchant un endroit où se mettre à l'abri d'une menace. Il appelle en nous des souvenirs de ces situations de peur, que nous avons tendance à refouler au fond de notre mémoire. Refouler les demandeurs d'asile et leurs enfants, n'est-ce pas une manière de mettre à distance ces peurs qu'il y a en nous, parfois ? A l'inverse, parvenir à être hospitalier pour l'autre n'est-ce pas demeurer hospitalier pour nous-mêmes, pour ce que nous avons été ?

Les demandeurs d'asile nous conduisent certes à nous interroger sur la différence et sur la manière d'aider un autre venu demander refuge. D'un autre point de vue, peut-être encore plus prégnant, le traitement réservé à l'enfant de demandeur d'asile, déjà un peu d'ici, nous renvoient des éléments de notre propre construction sociale. Ces « intrus dans le paysage » viennent peut-être en révéler des aspects insoupçonnés, auxquels nous avons tout intérêt à être attentifs... ■

- (1) Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile.
 (2) Citée par Barou, J. & Moro, M.R. (dir.) (2003). *Les enfants de l'exil, étude auprès des familles en demande d'asile dans les centres d'accueil* (pp. 282). Unicef et Sonacotra.
 (3) Moro M.R.(2003). Parents-enfants en situation migratoire : une nouvelle clinique des métissages. In Baubet, T. & Moro M.R. (dir.). *Psychiatrie et Migrations* (pp. 155-178). Paris : Masson.
 (4) Barou, J. & Moro, M.R. (dir.) (2003). *Les enfants*

de l'exil, étude auprès des familles en demande d'asile dans les centres d'accueil (pp. 281). Unicef et Sonacotra.

- (5) Réal, I. (1999). Enfants nés avant l'exil de leurs parents. *Le Journal des Psychologues*, 172, 43-46.
 (6) Granjon, E. (1999). « Les blessures qui ne se voient pas » : penser l'enfance blessée. In Maqueda, F. (dir.), *Traumatismes de guerre* (p.99-104). Revigny-sur-Ornain : Hommes et perspectives.
 (7) Cité par Barou, J. & Moro, M.R. (dir.) (2003). *Les enfants de l'exil, étude auprès des familles en demande d'asile dans les centres d'accueil* (pp. 282). Unicef et Sonacotra.
 (8) Moro M.R.(2003). Parents-enfants en situation migratoire : une nouvelle clinique des métissages. In Baubet, T. & Moro M.R. (dir.). *Psychiatrie et Migrations* (pp. 155-178). Paris : Masson.
 (9) Barou, J. & Moro, M.R. (dir.) (2003). *Les enfants de l'exil, étude auprès des familles en demande d'asile dans les centres d'accueil* (pp. 281). Unicef et Sonacotra.
 (10) Libération du 30/11/2005. Discours de N.Sarkozy.

